



SECURITE :

Le droit des enfants de bénéficier d'une protection particulière liée à leur vulnérabilité est sans doute celui le plus communément reconnu. La Ville amie des enfants doit jouer un rôle important dans la protection et la sécurité des enfants, tant au niveau matériel (sécurité physique, aménagements urbains) qu'au niveau psychique (prévention des violences et des conduites à risque, harcèlement...).